



Description du Stage Accompagnement – Parrainage

Programme d'ergothérapie

Dans le cadre de ce stage, les personnes étudiantes de 2^e année du programme en ergothérapie de l'Université Laval sont appelées à établir, sous supervision, une relation privilégiée, constructive et continue pendant 10 semaines à l'aide de rencontres. C'est donc une occasion pour la personne étudiante-aidante de se sensibiliser au vécu d'une personne vivant une situation particulière en l'écoutant, en lui donnant du soutien et en l'accompagnant au cours de différentes activités. Le stage accompagnement-parrainage est un prérequis aux stages ultérieurs dans la formation en ergothérapie.

C'est par l'intermédiaire de certains organismes publics, privés ou communautaires et des ergothérapeutes en milieu clinique que les personnes étudiantes sont mises en contact avec des personnes qui ont besoin d'accompagnement. Peu importe que celles-ci vivent seules, avec leur famille, en foyer de groupe ou en centre d'accueil, la relation aidant(e)-aidé(e) recherchée est celle qui favorisera le cheminement personnel de la personne aidée vers une plus grande autonomie, une meilleure intégration sociale et l'actualisation de soi.

Le lien établi entre la personne étudiante et la personne accompagnée représente un levier pour améliorer la qualité de vie et le bien-être de celle-ci. Il prend appui sur la reconnaissance de la valeur de la personne et de son caractère unique. Il peut briser l'isolement, raviver l'énergie et susciter l'espoir. L'accent est mis sur la relation d'aide et son processus ainsi que sur la valeur de l'activité.

Ainsi, pour les personnes étudiantes, les objectifs du Stage accompagnement-parrainage au cours de la session d'hiver 2025 sont :

- 1- D'établir une relation aidante avec la personne accompagnée;
- 2- De maintenir cette relation;
- 3- De terminer la relation aidante.

Dans ce cadre, les personnes étudiantes doivent assurer, durant 10 semaines (5 février au 18 avril), une rencontre auprès de la personne accompagnée. À la fin de ces 10 semaines, les personnes étudiantes doivent **obligatoirement** mettre un terme à cette relation aidante. Tout au long de la session, les personnes étudiantes sont guidées par des ergothérapeutes d'expérience.

Les personnes qui seront accompagnées par les personnes étudiantes peuvent présenter des problématiques variées, d'ordres physique, psychologique, social, affectif, intellectuel ou environnemental, lesquels gênent leur fonctionnement et leur épanouissement.

De plus, il est important de souligner qu'il n'est pas requis pour les personnes étudiantes de posséder une voiture. En effet, de plus en plus utilisent le transport en commun. Également, pour les personnes étudiantes ayant une voiture, il n'est pas obligatoire pour elles de l'utiliser pour voyager la personne qu'ils accompagneront lors des activités.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de médecine
École des sciences de la réadaptation

Il est important de considérer que la personne accompagnée doit :

- Habiter dans une zone facilement accessible par les transports en commun à partir de l'Université Laval car une majorité de personnes étudiantes ne possèdent pas de voiture;
- Être en mesure de consentir au parrainage;
- Avoir une endurance lui permettant de participer à différentes activités pendant **2 heures CONSÉCUTIVES 1 fois par semaine** sur une période de 10 semaines (février à avril);
- Réaliser ses transferts, ses déplacements (p. ex. que ce soit avec une aide à la marche, un fauteuil roulant) ainsi que ses soins d'hygiène à la toilette de façon indépendante, particulièrement lorsque les activités ont lieu à l'extérieur du domicile;
- Être disponible de préférence les mercredis;
- Pouvoir communiquer ses besoins et participer à la conversation.

Le stage Accompagnement-Parrainage existe depuis de nombreuses années et les commentaires venant tant des personnes accompagnées que des milieux d'accueil sont très favorables. Les personnes étudiantes sont appréciées pour leur ouverture, leur réceptivité, leur gentillesse, leur assiduité et leur ponctualité ainsi que pour leur sens de l'organisation et des responsabilités.

Pour toute question en lien avec ce stage, veuillez me contacter à l'adresse courriel suivante :(manon.boucher@rea.ulaval.ca)

Cordialement,

Manon Boucher erg, M.Ed
Responsable du Stage accompagnement parrainage



Consentement de la personne accompagnée

Stage Accompagnement-Parrainage

Programme d'ergothérapie

J'ai pris connaissance de la description du *Stage Accompagnement-Parrainage* du programme d'ergothérapie de l'Université Laval. Je comprends que :

- 1- La personne étudiante qui m'accompagnera au cours de l'hiver 2025 le fera dans le cadre du cours ERG-2600;
- 2- La personne étudiante sera supervisée par un/une ergothérapeute d'expérience;
- 3- Cette relation sera d'une durée de 10 semaines à raison d'une rencontre par semaine, entre février et avril 2025;
- 4- Le but visé par la personne étudiante participant à ce stage est d'établir, de maintenir et de terminer une relation aidante et que dans ce sens, les activités effectuées avec cette personne qui m'accompagne ne visent pas d'intervention en lien avec l'ergothérapie. Ainsi, je comprends que l'aide apportée par la personne étudiante n'est pas un substitut ni un complément de l'intervention des professionnels déjà engagés auprès de moi, mais un supplément qui m'appuie et facilite des changements.

Dans ce contexte, je _____ (nom de la personne), consens à participer à ce stage.

Date _____

p. j.: Description du stage accompagnement-parrainage



Consentement de la personne répondante

Stage Accompagnement-Parrainage

Programme d'ergothérapie

J'ai pris connaissance de la description du *Stage Accompagnement-Parrainage* du programme d'ergothérapie de l'Université Laval. Je comprends que :

- 1- La personne étudiante qui accompagnera la personne dont je suis le-la répondant(e) en tant que _____ (parent, tuteur légal, etc.) au cours de l'hiver 2025, le fera dans le cadre du cours ERG-2600;
- 2- La personne étudiante sera supervisée par un/une ergothérapeute d'expérience;
- 3- Cette relation sera d'une durée de 10 semaines à raison d'une rencontre par semaine, entre février et avril 2025;
- 4- Le but visé par la personne étudiante participant à ce stage est d'établir, de maintenir et de terminer une relation aidante et que dans ce sens, les activités effectuées avec la personne accompagnée ne visent pas d'intervention en lien avec l'ergothérapie. Ainsi, je comprends que l'aide apportée par la personne étudiante n'est pas un substitut ni un complément de l'intervention des professionnels déjà engagés auprès de la personne dont je suis le-la répondant(e), mais un supplément qui appuie et facilite le changement chez la personne aidée.

Dans ce contexte, je _____ (nom de la personne répondante), consens à ce que _____ (nom de la personne qui sera accompagnée) participe à ce stage.

Date _____

p. j.: Description du stage accompagnement-parrainage